



DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CHSCTA
01 JUILLET 2021
Académie de Bordeaux

Monsieur le directeur,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

Dernier CHSCTA de l'année avec un ordre du jour pléthorique, qu'il aurait certainement mieux valu scinder en deux pour permettre d'étudier correctement fiches SST et questions diverses. Nous y reviendrons.

Concernant la situation générale et son lien avec la santé et les conditions de travail qui concernent ce comité, les personnels traversent une période exceptionnelle, qui risque de se poursuivre à la rentrée. Elle aura des conséquences durables et néfastes sur eux. Qu'a fait l'employeur, ministère et rectorat, pour les prévenir, les limiter et maintenant pour les mesurer dans leur ensemble ? Nous parlons de l'impact humain et psychologique du confinement, du télé enseignement totalement hors cadre et de son nécessaire bricolage, de la perte de lien avec les élèves malgré les efforts, du sentiment d'être livré à soi-même, à la colère et l'incompréhension des parents, notamment dans le premier degré, la sensation de ne pas être protégés ou de devoir inventer ses propres règles pour l'être.

Nous questionnons le choix d'une gestion locale, totalement inégale et au doigt mouillé. Les premières victimes de cette absence de cadrage et d'information, des cafouillages, des ordres et contre ordres qui en découlent sont les personnels. ASA pas ASA, ASA travaillée ou enseignement à distance ou continuité pédagogique ? Certains personnels ne savent toujours ce qu'il en est. Certains, vulnérables, doivent eux-mêmes organiser à distance leur venue pour faire passer les examens faute d'AED, de responsables qui l'assument. D'autres décident qu'ils ne sont plus vulnérables et risquent le pire, tant ils se sentent mis au ban. Et quid du droit à la déconnexion que l'employeur n'a pas encore mis en place alors que la loi l'y oblige ?

A qui profite ce flou Monsieur le directeur ? L'anticipation d'une nouvelle étape dans cette crise ne semble toujours pas de mise. Les revendications étaient, sont pourtant simples, des embauches pour répondre aux besoins, une politique de service public à la hauteur de ce qui s'est fait pour le privé, les entreprises.

Au lieu de quoi nous avons une feuille de route RH, qui, toujours derrière un nouveau parler, quasiment insultant, nous prépare le service public de demain, l'école de demain. Celle du sourire ou de la grimace. Des échelons intermédiaires interchangeable, une gestion à la taïwanaise où tout le monde évalue tout le monde, mentorats, collectifs apprenants, comités d'experts sans contrôle, où les capos feront main basse sur la RH. Une organisation du travail entre fordisme sans l'évolution salariale, stakanovisme décomplexé et Lean management. Bref, une caporalisation de la fonction publique loin de la sérénité voulue par le Pacte républicain, sérénité nécessaire pour mener à bien nos missions de service public en dehors de toute pression. Il ne manque plus, à la sortie de chaque classe, chaque bureau, établissement, que des petits boutons d'évaluation, un sourire ou une grimace. Est-ce à cela que seront réduites nos carrières, nos évaluations, nos promotions ?

La FNEC-FP-FO revendique une augmentation des traitements, par l'augmentation du point d'indice, l'arrêt des suppressions de postes, l'abandon des deux heures supplémentaires, du projet de remplacement de courte durée. Elle revendique de meilleures conditions de travail et l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique, c'est là l'essentiel de notre feuille de route RH !

Et pendant ce temps-là, les élèves passent le bac et les examens se déroulent dans des conditions qui révèlent une nouvelles fois un manque de préparation criant, un mépris tant pour les élèves que pour les enseignants. Ceux-ci avertis au dernier moment, doivent maîtriser des listes d'oeuvres ahurissantes pour évaluer les élèves, corriger l'écrit tout en faisant passer l'oral, faire face à la multiplication des sujets en français, s'éreinter les yeux devant des copies dématérialisées, comme s'il n'y avait pas eu assez d'écran, faire un grand oral sans préparation et au final sans questions de fond. Oui monsieur le directeur, les conditions dans lesquelles les enseignants ont dû faire passer les épreuves les ont a minima mis en difficulté et elle ne peuvent qu'interpeler ce comité et l'amener à demander un bilan. Et surtout qu'il soit consulté dorénavant comme le prévoit l'article 57 du décret n°82-453 sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et sur ceux qui introduisent de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Concernant maintenant l'ordre du jour, même si ce qui précède est lié, nous avons une première question, pourrions-nous étudier les fiches remontées par notre fédération ? 48 heures nous semblait être un délai habituel pour toutes les instances, il est vrai que le règlement intérieur prévoit un délai excessif, que personne ne respecte, de 5 jours. Nous nous y conformerons. Nous rappelons l'attachement de notre fédération à l'étude systématique des registres à chaque réunion de ce comité. C'en est pour nous sa raison d'être. Nous demandons donc que ces fiches soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pour ce qui est du bilan social, voici quelques questions et remarques. Sur le ratio entre les titulaires et les personnels contractuels qui avance vers la parité pour le 2nd degré et fleurte même avec celle-ci dans certains départements : 17808 titulaires pour 14072 contractuels dans l'ensemble de l'académie et 8560 pour 8079 en Gironde. 3,3 points en un an. Dans le premier degré, ce ratio est inquiétant et plus qu'inhabituel dans le 64 (2262 pour 1013). Nos craintes sur la contractualisation à venir doivent-elles être fondées Monsieur le directeur ? Quoi qu'il en soit, une attention particulière doit être portée sur les conditions de travail et d'évolution de ces personnels particulièrement précaires et fragiles, notamment les AESH.

Pour ce qui est du taux d'absences, la baisse régulière de celui-ci pourrait être regardée comme positive, si elle était due au recul des pathologies, mais nous craignons que ce ne soit que l'effet pervers du rétablissement du jour de carence. Il serait intéressant à l'avenir d'effectuer un focus sur cette baisse pour les contractuels. Nous rappelons que notre fédération demande toujours l'abrogation du jour de carence.

Concernant les modalités de service, la FNEC-FP-FO a déjà dénoncé la réduction régulière des temps partiels qu'entraîne l'augmentation des heures supplémentaire obligatoires. Cela ne va pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail. Nous demandons une inversion de la courbe.

Pour les personnels porteurs d'un handicap, nous nous étonnons du léger recul des postes aménagés comme du financement mais, surtout, nous nous inquiétons du net recul des allègements de service. Nous tenons à rappeler le principe d'une compensation du handicap à la charge de l'employeur public, sous réserve que les charges consécutives à la mise en oeuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées. L'allègement de service est une des possibilités d'adaptation du poste, il ne peut en aucun cas être limité de manière générale mais uniquement appliqué au cas par cas. Ce n'est pas aux personnels porteurs de handicap de financer eux-mêmes des conditions de travail acceptables.

Merci pour votre écoute.